

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE

Ecole élémentaire du Caporal Peugeot

Commune : JONCHEREY

Date: 7/11/2023 Heure : 17h

Lieu: salle polyvalente de l'école

Nom Prénom	Fonction	Présents	Excusés
M. ALEXANDRE Jacques	Maire de Joncherey		X
Mme CUREAU Stéphanie	Représentante de la mairie de Thiancourt	X	
Mme BERTRAND Valérie	I.E.N.		X
Mme VAUGNE	DDEN		
Mme MALHAGE Adeline	Représentante des parents titulaire	X	
Mme ALZINGRE Mélanie	Représentante des parents titulaire	X	
Mme SAILLET Marie-Laure	Représentante des parents titulaire	X	
Mme STÄMPFLI Angélique	Représentante des parents titulaire	X	
Mme KOVCH Laetitia	Représentante des parents titulaire	X	
Mme JOYEUX Aurore	Représentante des parents suppléante	X	
Mme MATHIS Laura	Représentante des parents suppléante		X
Mme BLOCH Charlotte	Enseignante	X	
Mme DAHMANI Naoëlle	Enseignante	X	
Mme LERCH Nathalie	Enseignante	X	
M. MARANZANA Valentin	Enseignant	X	
M. NATALE Matthieu	Enseignant	X	
Mme HOMMEL Sylvie	Directrice	X	
Mme MAMELI Sarah	Périscolaire		X

Ordre du jour :

- Elections des représentants de parents d'élèves.
- Approbation du conseil d'école du 20 juin 2023
- Rôle du conseil d'école.
- Effectifs, classes, équipe pédagogique
- Règlement de l'école, charte de la laïcité, charte des parents
- Périscolaire
- Enseignement des langues
- Activités Pédagogiques Complémentaires
- Activités et projets
- Coopérative scolaire
- Sécurité, PPMS, Plan vigipirate
- Travaux
- Questions diverses

Contenus des échanges :

Présentation des membres du conseil d'école.

Aucun point n'est à ajouter à l'ordre du jour (questions diverses).

1) Elections des représentants de parents d'élèves.

Le vote a eu lieu exclusivement par correspondance. Le dépouillement s'est déroulé le vendredi 13 octobre 2023 à 16 h.

Voici les résultats: 163 inscrits, 125 votants, 22 bulletins blancs ou nuls donc 103 suffrages exprimés. Le taux de participation est de 76.69%.

5 parents titulaires: Mmes Malhage, Alzingre, Saillet, Stämpfli et Kovch.

2 parents suppléants: Mmes Joyeux et Mathis.

Tous les parents élus sont invités à participer au conseil d'école. En cas de vote, seuls les titulaires et les suppléants qui remplaceraient des titulaires pourront s'exprimer.

En cas d'absence d'un représentant de parents titulaire, veuillez vous assurer qu'un parent suppléant vous remplacera.

Les questions à mettre à l'ordre du jour devront être communiquées avant le conseil d'école.

2) Approbation de PV du conseil d'école du 20/06/2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3) Rôle du conseil d'école.

→ vote le règlement de l'école

→ adopte le projet d'école

→ donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école: intégration des enfants handicapés, sécurité des enfants, hygiène scolaire, restauration scolaire,...

→ donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.

→ peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Les membres du conseil d'école sont : les représentants des mairies, les représentants de parents d'élèves élus, Mme la DDEN, Mme l'Inspectrice, les enseignants. D'autres personnes peuvent être conviées si l'ordre du jour le nécessite.

4) Effectifs, classes, équipe éducative

Nous accueillons 101 élèves répartis en 5 classes:

→ 22 CP: classe de Mme Hommel (lundi, mardi et vendredi) et Mme Lejal (jeudi)

→ 19 CE1 : classe de Mme Demont-Koos (lundi, mardi) et Mme Dahmani (jeudi, vendredi)

→ 18 CE2 : classe de M. Maranzana

→ 21 CM1 : classe de Mme Bloch (lundi, mardi, jeudi) et Mme Goepp (vendredi)

→ 21 CM2 : classe de M. Natale

A partir de ce jeudi 9 novembre, un nouvel élève de CE2 nous rejoindra. Nous aurons donc 102 élèves au total.

Nous accueillons également une classe de 25 élèves de GS, classe qui dépend de l'école maternelle et dont les cours sont assurés par Mme Parisse.

L'équipe enseignante est complétée par Mme Lerch, enseignante en allemand et Mme Harter, titulaire remplaçante rattachée à notre école.

Nous avons également deux AESH qui accompagnent 3 élèves bénéficiant d'une aide de la MDPH.

5) Règlement intérieur, charte de la laïcité, charte des parents.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité (documents en annexe).

6) Périscolaire

Protocole mis en place :

Le matin, lors de l'accueil, les animatrices nous remettent la liste des élèves pris en charge le jour même (pour 11h25 et 15h45).

Les enfants sont accompagnés jusqu'au portail de la cour de récréation entre 8h et 8h10 le matin et entre 12h50 et 13h l'après-midi.

A 11h25 et 15h45, les animatrices sont sous le préau pour accueillir les élèves. Elles possèdent la clef du portail pour entrer.

Les élèves concernés se rangent sous le préau par classe.

L'appel est fait. Les élèves avancent lorsqu'ils sont appelés ce qui permet une prise en charge plus rapide.

Une animatrice revient à 16h30 les jours d'APC pour prendre en charge les élèves au niveau de la grille de l'entrée principale de l'école.

Nous leur fournissons la liste des élèves qui participent aux APC par période.

Les dispositions prises pour les élèves inscrits en cours de journée ne conviennent pas.

Nous avons convenu que les parents devaient également prévenir l'école mais nous ne pouvons pas toujours répondre au téléphone et lire les courriels pendant les cours.

Solution proposée: les animatrices informent l'enseignant de l'enfant concerné à 11h25 ou 15h45.

7) Enseignement des langues.

L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants de l'école, chacun dans sa classe.

Mme Lerch intervient pour l'enseignement de l'allemand (2 groupes : 9 CP – CE1 et 13 CE2 – CM1 – CM2).

Les élèves bénéficient de 2 séances de 45 minutes par semaine (mardi après-midi et jeudi matin).

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
allemand	2	7	3	4	6	22
anglais	20	12	15	17	15	79
total	22	19	18	21	21	101

8) Activités Pédagogiques Complémentaires

Elles ont lieu les lundis, jeudis et éventuellement vendredis de 15h50 à 16h30 selon un calendrier établi en conseil des maîtres.

Les APC permettent de prendre en charge des élèves en groupes restreints pour des difficultés dans les apprentissages fondamentaux. L'accord des parents est nécessaire.

9) Activités et projets

- Ecole et cinéma pour les classes de CP, CE1, CE2 et CM1: 3 films pour l'année scolaire à la Halle des 5 fontaines à Delle sur le thème de la transformation.

Coût: 2,50 euros par élève et par film soit un total de 607,50 euros.

145 euros un transport → 435 euros au total pour le transport

Au total, le budget se monte à 1042.50 euros

Cette activité est financée par la coopérative de l'école.

-Résidence d'artiste : hip hop, 60h financées par la DRAC pour les classes de CP et CM1. Un danseur de la compagnie Porte-Avion de Besançon intervient à raison de 20 séances de 1h30 pour chacune des 2 classes.

Un spectacle sera présenté en fin d'année scolaire.

Projet autour de la rivière mis en place par la C.C.S.T. pour les classes de CM1 et CM2 : 3 interventions par classe avec la présence d'une animatrice (observation d'insectes, géographie et hydrologie).

Projet sur la France en lien avec les arts visuels, la poésie, l'écrit: classes de CP et CM1, avec des moments communs, d'échange entre les 2 classes.
Affichage de la carte de la France avec les lieux, monuments, personnages étudiés dans les deux classes.

Projet en allemand : Monuments de Berlin et petit déjeuner typique.

Natation : 2ème semestre.

Les stages d'aisance aquatique seront à priori mis en place.

Si oui, la classe de CP en bénéficiera pendant 2 semaines chaque jour en juin (2 dernières semaines), les classes de CE1 et CE2 iront à la piscine le vendredi après-midi et les classes de CM1 et CM2 le jeudi après-midi.

Voici l'organisation des cours de natation dans le cas où les stages d'aisance aquatique n'auraient pas lieu, le CM2 : CM2 : lundi matin, CE2 et CM1 : jeudi après-midi, CP et CE1 : vendredi après-midi.

10) Coopérative scolaire

Solde au 2/10/2023 : 4818.17 € (banque) + 190.70 € (espèces) soit 5008.87 €

L'ACP, association de parents d'élèves, a versé 650 euros (bénéfice de la fête des écoles) et nous avons reçu une subvention de 150 € de la part de la mairie.

L'équipe éducative remercie l'association coup de pouce et la mairie pour ces subventions.

Les cotisations des familles s'élèvent à 1010 € (10€ par élève).

11) Sécurité, PPMS

Un exercice d'évacuation a été réalisé. Tout s'est bien déroulé.

PPMS : Ce document est réalisé pour faire face aux risques majeurs et attentat/intrusion.

Deux exercices devront être réalisés pour le valider : un pour les risques majeurs (exercice académique) et un autre exercice pour le volet « attentat/intrusion »

Vigipirate Urgence Attentat :

La surveillance à l'entrée est remise en place, les portes doivent être fermées à clef, les parents ne doivent pas rester groupés devant l'école.

12) Travaux

Travaux réalisés :

→ salle de CE2 : murs repeints, dalles du plafond changées, nouvel éclairage, financement d'un TBi, d'un ordinateur, d'une armoire, d'un bureau et des casiers.

→ nouvel éclairage et remplacement des dalles du plafond dans le hall et la salle où est entreposée le matériel de sport et qui sert également pour la classe de GS (arts visuels)

→ malle PPMS

L'équipe éducative remercie la mairie.

L'entrée de l'école a été repeinte.

Distributeurs de savon liquide : intervention des employés communaux. Ils fonctionnent à nouveau.

Distributeurs de papier toilette souvent bloqués: au besoin on donne un rouleau aux enfants.

Demandes :

→ Un écran est à remplacer en salle informatique.

→ L'ordinateur portable de la classe de CM2 donne de nombreux signes de vétusté. M. Natale en souhaiterait un nouveau, si possible neuf.

12) Questions diverses

Heure début de la réunion : 17h Heure fin de la réunion : 18h15

Relevé de conclusions (le cas échéant) :

Fait à Joncherey, le 7/11/2023

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'École :
Mme Sylvie HOMMEL

Le Secrétaire de Séance,

M. Matthieu NATALE